

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

38 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS

Monsieur Pierre SERENA propose d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

Cette quote-part est définie dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Progrès signée avec l'association.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50% de la subvention prévisionnelle annuelle 2019 aux associations ci-après :

- COURIR A OLORON	3 400.00 €
- BEARN INITIATIVES ENVIRONNEMENT	10 050.00 €
- JAZZ A OLORON	19 435.00 €
- CENTRE SOCIAL LA HAÛT	82 988.00 €
- F.C.O. RUGBY	26 749.00 €
- J.A.O. BASKET	11 447.00 €
- AMICALE LAÏQUE D'OLORON	45 920.00 €
- F.C. OLORON BEARN	8 000.00 €

La Municipalité propose d'attribuer 40% de la subvention prévisionnelle annuelle 2019 à l'association ci-après :

- HAND-BALL CLUB OLORONNAIS	10 294.00 €
-----------------------------	-------------

La Municipalité propose d'attribuer 25% de la subvention prévisionnelle annuelle 2019 à l'association ci-après :

- RADIO OLORON	4 671.00 €
----------------	------------

La Municipalité propose d'attribuer :

- 23 000 € à l'HARMONIE MUNICIPALE

Ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2019, qui seront votées lors du Budget Primitif 2019.

Monsieur le Maire, M. Daniel LACRAMPE, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Maylis DEL PIANITA, Mme Dominique FOIX, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, ne prenant pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VOTE** les montants d'acompte des subventions 2019 tels que proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.

Suivent les signatures.-



Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018